

Palmarès 2022 des rivières en bon état

Dossier de la rédaction de H2o
July 2022

40 nouvelles rivières des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse s'ajoutent aux 69 "Rivières en bon état", qui ont déjà obtenu cette distinction écologique décernée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse. Elle valorise les cours d'eau d'un bon niveau de qualité écologique et les actions des gestionnaires locaux qui ont permis d'assurer ce succès. Des panneaux ornés de 3 poissons bleus seront prochainement installés à proximité des points d'accès aux rivières laurées. Y figurent :

En Occitanie : La Ganière amont (de sa source à la confluence avec le ruisseau de Maubert), et le ruisseau d'Abeau (de sa source à la confluence avec la Ganière), gérés par le Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze dans le Gard - La Salandre, affluent du Galeizon (de sa source à la confluence), le Gardon de Saint Germain (de sa source à la confluence), le Gardon de Saint-Martin et le Gardon de Mialet, gérés par l'EPTB des Gardons dans le Gard et la Lozère - Le Gravezon géré par le Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron dans l'Hérault - Le Vidourle (de la source jusqu'à l'amont de Cros), le ruisseau de l'Esclafar et le ruisseau de la Valestalière (affluents du Vidourle) situés en amont de Cros, gérés par l'EPTB du Vidourle dans le Gard - Le Torgan (affluent du Verdoble) et le Verdoble amont (affluent de l'Agly) gérés par le Syndicat mixte du bassin versant de l'Agly dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude - Le Lamanère, le Canidell et l'Ample (affluents du Tech), gérés par le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères dans les Pyrénées-Orientales.

En Bourgogne-Franche-Comté : La Clauge, du bois Baron à la route départementale 31, et ses affluents restaurés en amont de la route forestière de Grandjean, situés dans le massif forestier domanial de Chaux dans le Jura, gérés par l'Office national des forêts - L'Ognon amont en Haute-Saône (de sa source à l'entrée du Haut-du-Them), le Ballon (de sa source à la confluence avec l'Ognon), la Doue de l'eau (de sa source à la confluence avec l'Ognon), gérés par le Syndicat intercommunal du bassin de la Haute Vallée de l'Ognon - Le ruisseau de Panesière, de sa source au pont de la RD75, restauré par la Fédération départementale des chasseurs du Jura - Le ruisseau des Vurpillières dans le bassin versant du lac de Remoray, restauré par l'Association des amis de la réserve naturelle du lac de Remoray.

En Auvergne-Rhône-Alpes : La Citelle (affluent du Jabron) de sa source à l'Oratoire, gérée par le Syndicat mixte du bassin du Roubion et du Jabron, dans la Drôme - L'Herbasse, du lieu-dit la Verne au lieu-dit Le Martinet à Valherbasse, gérée par le Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse dans la Drôme - La Limone (affluent de l'Herbasse), du lieu-dit Chaffaure à Valherbasse au hameau du Poulet à Montchenu, gérée par le Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse dans la Drôme.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur : Le Drac Noir et le Drac Blanc (Haut-Drac), de leur source à la confluence et la Souloise et ses affluents (la Ribière et le Riou), gérés par l'EPAGE de la Communauté locale de l'eau du Drac Amont dans les Hautes-Alpes - Le Chadoulin et son affluent (la Serpentine) et l'Ivoire et ses affluents (le ravin de Défens et le ravin des Garrets), en amont d'Allons, gérés par l'EPAGE Verdon dans les Alpes de Haute-Provence et la communauté de communes Alpes Provence Verdon.

En Corse : Le Valdu Malu, de sa source à la confluence avec la Gravona, géré par la communauté d'agglomération du Pays ajaccien - La Gravona amont (depuis la source de Gravona jusqu'au pont de Carbuccia), le ruisseau de Forcio (de sa source à la confluence), le Prunelli amont (de sa source au barrage de Tolla), le ruisseau de Penta (de sa source à la confluence) et l'Ese (de sa source au barrage de Tolla), gérés par la communauté de communes Celavu-Prunelli.

L'obtention de la distinction Écologique "Rivière en bon État" est une démarche volontaire et toute structure gestionnaire peut en faire la demande auprès de l'agence de l'eau. Un comité interne à l'agence de l'eau, composé d'experts des milieux aquatiques ainsi que de spécialistes des données sur l'eau, décide de l'attribution de la distinction. Le comité examine cinq critères d'évaluation de la bonne qualité Écologique des eaux dont certains sont fixés par la réglementation européenne comme la diversité biologique de la rivière et le niveau de pollution par les substances organiques ou chimiques. Les données sur les paramètres de l'eau par rapport au débit de la rivière, l'absence de dégradations physiques (digues, berges, seuils...) et la présence d'une gouvernance claire et efficace, garante de la pérennité du bon État de la rivière complètent le diagnostic de l'agence de l'eau. Attribuée pour 3 ans, la distinction Écologique est reconduite pour une durée identique mais peut être retirée en cas de déclassement de l'État Écologique de la rivière. 37 gestionnaires de rivières profitent déjà de cette reconnaissance qui constitue un facteur d'attractivité et un atout pour les territoires. Leurs efforts pour restaurer ou maintenir des cours d'eau en bon État sont ainsi valorisés auprès des citoyens. Pour Laurent Roy, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse "la distinction "Rivière en bon État" existe depuis 8 ans et elle a déjà permis d'encourager et de récompenser les efforts de ceux qui démontrent que le bon État est atteignable. Elle permet de signaler des territoires dynamiques, qui se mobilisent pour leurs rivières, l'environnement et le cadre de vie des habitants."

Liste complète des rivières en bon État